

qu'ils n'ont pas su instituer un programme de sécurité sociale satisfaisant. La population attend du Parlement, du Gouvernement actuel, qu'il règle la question maintenant.

Tout comme plusieurs autres députés qui reviennent pour remplir un autre mandat, j'ai passé plusieurs heures, la semaine dernière, à vider mon classeur de la papperasse qui s'y était amassée au cours des années. J'ai été stupéfait du nombre de dossiers relatifs à la pension de vieillesse que je n'avais plus à conserver, parce que les intéressés sont morts sans avoir eu l'avantage de toucher la pension convenable que le Parlement se devait de leur donner. J'espère que cette mesure ne subira aucun autre retard.

Nous estimons donc, monsieur l'Orateur, qu'il y a lieu d'adopter des dispositions immédiates au sujet de la pension de vieillesse. A notre avis, d'autres mesures s'imposent, par exemple, majorer le montant de la pension, abaisser l'âge d'admissibilité. Aux fins du débat, cependant, nous concentrons notre attaque sur un seul point, l'évaluation des ressources.

Il y a d'autres domaines toutefois, outre celui-là, où le Gouvernement pourrait montrer l'intérêt qu'il porte à la sécurité sociale, au bien-être des vieillards. J'ai plusieurs fois signalé à la Chambre la détresse des fonctionnaires retraités. Ceux d'entre nous qui ont pris part à la dernière session de la dernière législature se rappellent le débat prolongé au cours duquel, vers la fin de la session, des membres de tous les partis ont prié le Gouvernement de renoncer à son attitude obstinée pour donner justice aux fonctionnaires à la retraite. Voici pour eux une occasion de montrer qu'ils s'intéressent sincèrement, non pas simplement en paroles ni à des fins de campagne électorale, mais sincèrement à l'amélioration du sort des vieillards.

L'adoption d'une loi sur la retraite des employés de chemins de fer, semblable à la loi américaine, constituerait un autre pas en avant dans le vaste domaine qui nous intéresse, celui des mesures de sécurité à caractère contributif. A ce sujet également, je n'entends pas retenir longtemps l'attention de la Chambre puisque j'ai déjà abordé cette question bien des fois. Ce qui m'a le plus frappé ici même, lorsque j'ai préconisé la présentation d'une loi en ce sens, c'est que, même si j'insiste peut-être un peu trop sur ces questions et si la plupart des députés ne partagent pas mes opinions politiques, on m'a toujours écouté avec intérêt. J'ai choisi les employés de chemins de fer parce que les relations ouvrières de ce groupe sont du ressort des autorités fédérales. Autrement dit, il ne serait pas nécessaire de

modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voilà pour le Gouvernement, qui dispose d'une écrasante majorité, une nouvelle occasion de prouver qu'il s'intéresse à un programme général de sécurité sociale et qu'il entend se mettre à l'œuvre ou qu'il se propose de se servir, pendant quatre ou cinq années encore, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme d'un ballon politique, avec ce résultat qu'on n'aboutira à rien.

Je tiens aussi à rappeler la nécessité de mesures plus précises et plus progressistes dans le domaine de la santé nationale. Mon chef est revenu là-dessus cet après-midi. Nous estimons que les gens s'attendent à des réalisations, dans cette sphère également, au cours de la présente législature. Ils ne tiennent pas à ce que le Gouvernement attende jusqu'à la veille des prochaines élections. Les gens veulent qu'il agisse dès maintenant.

S'il veut accomplir quelque chose en vue de la santé publique, il doit aviser aux moyens à prendre dans trois domaines principaux. D'abord, il doit s'occuper d'établir des services et du personnel suffisants: hôpitaux, médecins, techniciens, infirmières, dentistes et le reste. Il doit ensuite établir une assurance-santé afin de permettre à la population d'acquitter les frais de ces services. A quoi bon posséder les meilleurs services et les meilleurs médecins, si la population n'a pas les moyens d'y recourir? Enfin, dans la grande majorité des cas, une prestation de maladie s'impose plus que jamais pour aider l'ouvrier qui cesse de retirer son salaire quand il tombe malade. En dépit de toute la publicité faite et de tout ce qu'on a dit sur les progrès accomplis par le Gouvernement dans le domaine de la santé, celui-ci ne s'est occupé que de la première des réformes dont je viens de parler. Il a demandé au Parlement de voter des fonds pour aider à la construction d'hôpitaux et à leur aménagement, et le Parlement a donné son consentement. Mais rien n'a été accompli en fait d'assurance-santé. On nous demande d'approuver un petit montant pour des études sur l'assurance-santé, mais là encore, rien de plus n'a été accompli. De plus, rien n'a été fait pour les prestations de maladie. Quand nous avons soulevé cette question à l'occasion du débat au sujet de la loi sur l'assurance-chômage et que nous avons signalé la nécessité de verser une prestation aux chômeurs malades, le ministre du Travail (M. Mitchell) a répondu que c'était impossible d'après les calculs actuariels et qu'il s'agissait d'un régime général d'assurances sociales. Nous en convenons, mais s'il est un temps où il faut mettre pareil programme en marche, c'est bien aujourd'hui, alors que le Gouvernement